

7121 – Budget primitif - Délibéré avec budget

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

13 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt décembre à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 31

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Coutant, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Quaix, M. Tindillère (Gien), M. Greuin (Arrabloy), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir : Mme Damion à M. Bouleau, Mme Loskoff à M. Darmois, M. Tuisat à M. Laurent, Mme Flandry à M. Colpin, Mme De Metz à M. Cammal, M. Ravoyard à M. Hidas, Mme Constantin à M. Fagart, Mme Leroy à Mme Robbio

Etaient absentes excusées : Mmes Cadier et Pereira

M. Boucher a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2019/148

OBJET : Vote du budget assainissement individuel 2020

Vu l'instruction comptable M49,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2311-1, L.2312-2 à L.2312-4,

I - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 35 000,00 €.

		RECETTES	DEPENSES
70	Ventes produits, prestations services	35 000,00	
011	Charges à caractère général		25 520,00
012	Charges de personnel		3 000,00
65	Autres charges de gestion courante		500,00
67	Charges exceptionnelles		5 930,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre		50,00
	TOTAL EXPLOITATION	35 000,00	35 000,00

II - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 50,00 €.

		RECETTES	DEPENSES
040	Opérations d'ordre de transfert entre	50,00	
20	Immobilisations incorporelles		50,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	50,00	50,00

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au pôle des finances de la Communauté des Communes Giennoises.

Sur avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2019,

Sur avis favorable du Bureau du 4 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget assainissement individuel.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 23 décembre 2019,

le Président,

Christian BOULEAU



Certifiée exécutoire,

*Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 23 décembre 2019*